

ressources de la science et de la technologie pour résoudre des problèmes qui, manifestement, n'étaient pas de nature scientifique et qui se posaient dans des régions isolées, l'expérience que j'avais acquise en recherche opérationnelle m'a appris que, plus souvent que de coutume, les indigènes se méprennent totalement sur la nature même de leurs problèmes.

Le sénateur Macnaughton: Nous y sommes.

M. Solandt: Ils savaient que quelque chose n'allait pas, c'est certain. Ils établissaient alors leur diagnostic et sollicitaient notre aide dans une direction précise. Mais après un examen plus attentif et après avoir commis pas mal d'erreurs, nous découvrons que leur diagnostic était tout à fait faux et que, ce dont ils avaient besoin, était complètement différent de ce qu'ils avaient demandé.

Je suis certain que cela se produit aussi dans les organismes internationaux. Je penserais donc d'abord à faire exécuter le travail au centre avant de faire appel à des experts qui, riches d'une longue expérience des pays en voie de développement, iraient sur place s'entretenir du problème avec la population indigène en se basant sur leurs propres connaissances spéciales et qui nous reviendraient probablement avec une recette toute différente quant à la manière de concevoir l'aide.

Le sénateur Grosart: Ou, du moins, ils apporteraient une réponse recherchée.

M. Solandt: Oui.

Le sénateur Carter: A supposer que nous entreprenions un projet dans un pays en voie de développement, on peut toujours établir, maintenir, créer, appliquer, soutenir, etc., toutes sortes de pouvoirs, mais viendra un moment où il vous faudra faire machine arrière, lorsqu'ils seront obligés de vous dire: "Il faut laisser tomber". Ça ne marche pas. Je ne trouve aucune disposition dans ce bill qui règle le mécanisme de ce genre de décision. Comment cela pourrait-il se faire, selon vous?

M. Solandt: Sans vouloir être trop cynique, j'espère que certains pays en voie de développement nous montreront comment y parvenir, car c'est quelque chose dont nous avons grandement besoin au Canada.

Le sénateur Pearson: Il me semble que les sénateurs pourraient vous en apprendre dans ce domaine.

M. Solandt: Franchement, il s'agit d'un problème d'administration auquel la science doit faire face généralement. L'industrie est le seul secteur à avoir réglé ce problème d'une manière raisonnablement satisfaisante, car le dollar y règne en maître tout-puissant. Les directeurs étudient un projet, décident s'il a une chance de réussir ou non et, même s'il

a une chance de réussir, si la dépense en vaut la peine, autrement ils laissent tomber. C'est ce qui ne se fait, ni à l'Etat, ni dans les universités et je doute qu'on le fasse en matière d'aide à l'étranger.

Le sénateur Cameron: J'espère que nous allons nous y mettre.

M. Solandt: Oui, nous devrions commencer dans ces secteurs.

Le sénateur Grosart: Vous nous aidez à rédiger le rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique.

Le sénateur Carter: Il semble que ces erreurs se répètent sans cesse et qu'il n'existe aucune méthode d'évaluation périodique.

M. Solandt: C'est un des arguments solides qui militent en faveur du recours à l'industrie comme agent d'exécution autant que possible, car vous pouvez faire appel à l'industrie et dire: "Le contrat expire mardi prochain," et c'est fini. Mais si vous faites appel à l'Etat ou à un département d'une université et si vous leur tenez ce langage, vous n'aboutissez nulle part. Nous devons combler cette lacune en nous assurant que chaque action que le centre entreprend, soit assortie d'un délai qu'il faille respecter. Nous essayerons cette méthode deux, trois ou cinq ans s'il le faut, mais à la fin de cette période, nous ne renouvellerons le projet qu'après une étude minutieuse. J'insiste fortement pour qu'on adopte cette ligne de conduite.

Le sénateur Carter: Je voudrais, pour le premier projet, faire une suggestion que je demanderai à MM. Solandt et Peters d'apprécier. Selon moi, nous devrions entreprendre des recherches sur les modalités de l'expansion des pays en voie de développement, car certaines lois économiques y jouent sûrement un rôle. J'estime, pour ma part, qu'on n'a pas suffisamment exploré ce domaine. Chaque pays en voie de développement veut rattraper, comme vous l'avez dit, les pays riches en s'industrialisant aussi vite que possible. Ils suivent cette voie pendant quatre, cinq ou même dix ans pour se rendre compte soudainement qu'ils ne possèdent pas les structures voulues pour soutenir l'industrie. Ce point est d'une importance capitale, il devrait faire l'objet d'études approfondies. S'il est des lois qui régissent l'expansion des pays en voie de développement, nous devrions les connaître pour y conformer nos programmes.

M. Solandt: Les Britanniques ont effectué de nombreuses études dans ce domaine. Nombreuses sont les hypothèses vérifiées relativement aux modalités de développement. J'estime que le centre devrait se spécialiser dans ce domaine et y consacrer la majeure partie de ses efforts. Qu'on considère chaque action entreprise comme une expérience,